

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 4 février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilles LELU, Maire.

Etaient présents : Gilles LELU, Jean-Daniel BLANCHECOTTE, Christian BROUSSET, Philippe DUPUIS, Robert WERSINGER, Daniel BLIN, Thierry RATONI, Michel COLLET, Rémi GRANELLI, Odile BURLOT, Gaëlle NEDELEC, Henri GUISCHARD, Thierry RATONI, Didier HURDOYAL

Etait représenté : Déborah MORICET par Philippe DUPUIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Daniel BLIN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant les différentes questions examinées lors de la précédente réunion.

Considérant qu'aucune observation n'est formulée quant à la rédaction de compte rendu de séance, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de signer les feuillets du registre des délibérations.

Examen de l'ordre du jour.

### 1 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE:

Monsieur le Maire rappelle brièvement les différentes étapes de la procédure d'élaboration du PLU et demande si des questions sont encore à formuler quant à la rédaction du présent dossier.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions Monsieur Le Maire propose aux conseillers d'approuver le PLU de la Commune.

A 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS le PLU de la commune est approuvé à la majorité des voix.

## **2 - OUVERTURE D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'ABAISSMENT DE TROTTOIRS AUX PASSAGES PIETONS :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des fonds de concours de la Communauté de Commune de l'Arpajonnais 2015, une subvention représentant 50 % de travaux de voirie estimés à 127 000 € sont octroyés à la Commune.

Considérant qu'il convient dorénavant de mettre en œuvre rapidement ces derniers, Monsieur Le Maire propose aux conseillers d'ouvrir une consultation pour pouvoir désigner l'entreprise qui sera chargée de procéder aux travaux d'accessibilité des passages piétons de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

## **3 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE, DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU GROUPE SCOLAIRE DANS LE CADRE DE L'AGENDA PROGRAMME D'ACCESSIBILITE :**

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de l'Agenda Programmé d'Accessibilité nous avons confié au Cabinet d'Architecte D.A une mission d'Aide à Maîtrise d'Ouvrage pour désigner les entreprises chargées des travaux à réaliser dans ce cadre à la mairie, dans la salle polyvalente et au groupe scolaire.

Compte tenu que certains détails restent à régler sur ce dossier, et considérant que le Conseil Départemental nous a consenti un délai supplémentaire par rapport à notre demande de subvention, Monsieur le Maire propose de reporter cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **4 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE AVEC SEGILOG :**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers d'approuver la proposition de renouvellement de contrat de maintenance informatique présentée par l'entreprise Ségilog s'élevant à 2 420€ HT par an sur une durée de 3 ans.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

## **5 - CONVENTION AVEC CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE COMMUN DESTINE A INSTRUIRE LES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS :**

Considérant que suite au désengagement des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération (CEA) prévoit de créer un service urbanisme commun qui reprendrait cette fonction à titre gratuit pour les Communes intéressées, Monsieur Le Maire propose aux conseillers de prendre connaissance du projet de convention présenté par la CEA et de délibérer à cet effet.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de services partagés pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

## **6 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION » (CEA) :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services de la CEA ont demandé à ce que cette question soit retirée des ordres du jour des conseils municipaux car des modifications doivent être apportées au projet initial.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**